

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2949)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 41

présenté par
Mme Bello

ARTICLE 2

À l'alinéa 29, supprimer les mots :

« d'outre-mer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de prendre en compte à la fois la Nouvelle organisation territoriale et la loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014 qui rendent encore plus nécessaires, sur l'ensemble du territoire national, l'articulation entre LADOM, chargée de la formation professionnelle par la mobilité et de l'insertion des publics ultramarins, et les services des Préfectures de région et le représentant de l'État.